



CCN 66 LA CFDT DENONCE UNE PROPOSITION PATRONALE INSUFFISANTE

Pour 2019, Nexem, représentant des employeurs de la CCN 66, propose une enveloppe exceptionnelle de 0,77 % pour négocier les salaires.

Autant dire que pour la CFDT Santé-Sociaux, le compte n'y est pas !

Après avoir été privés des contreparties salariales permises par le crédit d'impôt de taxe sur les salaires (CITS) en 2017 :

- Alors que les employeurs du secteur bénéficient cette année de nouveaux allègements sur les cotisations sociales,
- Alors que les carrières des travailleurs sociaux sont revalorisées dans la fonction publique,
- Alors qu'en 2017, les salarié-e-s de la CCN 51 ont bénéficié d'une augmentation de la valeur du point de 1 %, comme ceux de l'aide à domicile en 2015,

Les salarié-e-s de la CCN 66 ne peuvent pas se contenter de miettes.

Nexem ne peut pas se retrancher derrière des financeurs : cette année, les employeurs ont des marges de manœuvres, et les salarié-e-s veulent en voir la couleur.

La CFDT Santé-Sociaux revendique des augmentations supplémentaires et l'ouverture de négociations sur les revalorisations des carrières dans la CCN 66.

#Je Suis Une Richesse

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS
ET/OU D'ADHÉSION :**

M., Mme,

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle :

E-mail :

Téléphone :

Profession :

Entreprise ou établissement :

**CONTACT DU SYNDICAT CFDT DE VOTRE
ÉTABLISSEMENT :**

